

Affiché le 13 avril 2015

COMMUNE DE CLAVIERS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

SEANCE PUBLIQUE

L'an deux mille quinze et le sept du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 23 mars 2015, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Gérald PIERRUGUES*, Maire.

PRESENTS : *Gérald PIERRUGUES*, *Pierre GARAMBOIS*, *Bernard PICHERY*, *Caroline COIN*, *Roland BULLMAN*, *Sylvie BRUNIAU*, *Sylvie COLLIGNON*, *Sarah GRIFFITHS*, *Raphaël SERRA*, *Joseph VALPARAISO*.

ABSENT/ EXCUSE : *Céline MAUBERT*, *Ange CASTELLOTTI*, *Jean-Paul CAVALIER*, *Vincent GUIGOU*.

PROCURATIONS : *Céline MAUBERT* donne procuration à *Caroline COIN*
Ange CASTELLOTTI donne procuration à *Pierre GARAMBOIS*
Jean-Paul CAVALIER donne procuration à *Bernard PICHERY*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Sylvie BRUNIAU*

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que M^{me} le Trésorier Principal de Draguignan a effectué l'analyse financière de la commune de Claviers. Il en ressort que la situation financière s'est fortement dégradée en 2014 et présente un résultat négatif (-25 261 € en section d'exploitation et -29 511 € en section d'investissement)

La progression des produits de fonctionnement est moins rapide que celle des dépenses. La capacité d'autofinancement a chuté.

Cependant l'endettement s'améliore (pas d'emprunt depuis 2011), l'endettement à diminué de près de 44 %.

La dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat est en décroissance, la taxe additionnelle sur les droits de mutations allouée par le Département également, ce qui donne - 62000 € concernant uniquement ces deux recettes en 2014 par rapport à l'année 2007. Ce sont ajoutés également les frais engendrés par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Pour finir la commune a dû annuler une recette de 125 650 € due par un administré pour une infraction à l'urbanisme. Après jugement, la dette de cet administré a été annulée, aussi il a fallu sortir cette recette des comptes sous la forme d'une dépense, ce qui a contribué à la dégradation de la capacité d'autofinancement.

Des économies ont été recherchées en dépenses, dans le budget primitif 2015, afin d'éviter au maximum les résultats négatifs pour le prochain compte administratif (renégociation des contrats d'entretien, baisse des subventions communales, baisse de toutes les dépenses lorsque cela est possible). La seule recette nouvelle envisageable est une petite augmentation des impôts communaux, cela sera proposé au point n° 4 de l'ordre du jour.

De plus, si les subventions sollicitées pour la construction de la future salle de classe ne sont pas attribuées, la dépense sera prise en charge à 100 % par la commune, ce qui affectera d'autant le résultat des comptes de 2015.

- - -

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU TRESORIER MUNICIPAL – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- déclare que le Compte de Gestion – Commune - dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 15/2015

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE

Vote des Résultats

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2014

Résultats de l'exercice 2014 :

- section d'exploitation :	
o recettes	837 915.16 €
o dépenses	863 176.43 €
Déficit de l'exercice	- 25 261.27 €
- section d'investissement :	
o recettes	234 829.05 €
o dépenses	264 340.20 €
Déficit de l'exercice :	- 29 511.15 €

Résultats de clôture 2014 :

- Section d'exploitation	
- Déficit de l'exercice	- 25 261.27 €
- Excédent antérieur N- 1 reporté	348 917.87 €
- Part affectée à l'investissement en 2014 (1068)	- 89 178.85 €
- Résultat de clôture 2014	+ 234 477.75 €
- Part à affecter à l'investissement en 2015 (couverture du déficit de clôture si nécessaire)	NEANT
Résultat de clôture à affecter en 2015 section d'exploitation	+ 234 477.75 €
- Section d'investissement	
- Déficit de l'exercice 2014	- 29 511.15 €
- Excédents antérieurs N – 1 de la section	242 771.15 €
Résultat de clôture 2014 à affecter en 2015 section d'investissement	+ 213 260.00 €
- restes à réaliser dépenses	- 259 010.00 €
- restes à réaliser recettes	211 000.00 €

(soit résultat de clôture 2014

165 250.00 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des voix, **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014.

Délibération n° 16/2015

3 - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Après le vote du compte administratif 2014 effectué le 7 avril 2015, délibération n° 16/2015, le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement, après avoir prévu au minimum la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il précise que le tableau de reprise du résultat joint à l'annexe constate :

SECTION D'EXPLOITATION

- un excédent de clôture d'exploitation de ... + 234 477.75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- un excédent d'exécution d'investissement hors restes à réaliser de... + 213 260.00 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de... - 259 010.00 €
- des restes à réaliser en recettes d'investissement de... 211 000.00 €
- Soit un besoin de financement de ... NEANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité d'affecter le résultat 2014 au BP 2015 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (art. 002)... 234 477.75 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (art. 001)... 213 260.00 €

Délibération n° 17/2015

4 - TAUX 2015 DES TROIS TAXES COMMUNALES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut, en vue de l'établissement du Budget Primitif 2015, voter le taux des trois taxes directes communales. Le produit à taux constant notifié par l'administration par l'état n° 1259 s'élève à 323 227 €.

Il indique que les taux moyens communaux de 2014 sont de :

	National	Départemental
Taxe d'habitation	23.95	23.23
Taxe foncière (bâti)	20.20	22.85
Taxe foncière (non bâti)	48.53	69.12

Il indique compte tenu de la conjoncture actuelle (baisse des dotations de l'Etat, baisse des subventions accordées aux communes, mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires), il convient de prévoir une petite augmentation des impôts locaux.

Trois propositions sont faites :

1 -

TH : 10.09 % produit : 202 305 €

TFB : 10.23 % produit : 123 783 €

FB : 90.66 % produit : 12 692 €

2 -

TH : 10.62 % produit : 212 931 €

TFB : 10.76 % produit : 130 196 €

FB : 90.66 % produit : 12 692 €

3 -
 TH : 11.09 % produit : 222 355 €
 TFB : 11.24 % produit : 136 004 €
 FB : 90.66 % produit : 12 692 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voté à bulletin secret (**neuf** voix pour proposition n° 2 - **une** voix pour proposition n° 1 - **trois** voix pour proposition n° 3), **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Rappel taux 2014</i>	<i>Bases Prévisionnelles 2015</i>	<i>Taux 2015</i>	<i>Produit en résultant</i>
<i>Habitation</i>	9,61 %	2 005 000	10.62 %	212 931 €
<i>Foncier bâti</i>	9,74 %	1 210 000	10.76 %	130 196 €
<i>Foncier non bâti</i>	90,66 %	14 000	90.66 %	12 692 €
<i>TOTAL</i>				355 819 €

Le taux sur le foncier non bâti reste constant.

Délibération n° 18/2015

5 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNES PRIVEES 2015

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues en Mairie.
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, **DECIDE** de suivre les propositions figurant au BP 2015 de la commune sur l'article 6574, soit la répartition suivante :

6574	La Crèche du Petit Prince - FIGANIERES	150,00 €
	FNACA	100,00 €
	ANACR Est Varois	100,00 €
	Ass.Sportive Foot CALLAS / FIGANIERES	410,00 €
	Ligue Nationale contre le Cancer	50,00 €
	Coopérative scolaire	1 110,00 €
	Le Foyer Rural de CLAVIERS	4 200,00 €
	Association Le Cercle de la Fraternité	1 100,00 €
	Claviers Souris	330,00 €
	Syndicat d'Initiatives Claviers	3 000,00 €
	Lou Kiki (association de chasse de Claviers)	870,00 €
	Association des sclérosés en plaque	0,00 €
	ADMR Figanières	300,00 €
	Roue libre	450,00 €
	Lumière pour un enfant	200,00 €
	Montagn'habits	200,00 €
	Pupilles de l'Enseignement public	50,00 €
	Solidarité Paysans Provence	0,00 €
	Ass.restauration Eglise et Chapelle de Claviers	400,00 €
	Comité des fêtes Claviers	11 000,00 €

	Anciens sapeurs pompiers de Vidauban	0,00 €
	Colibris 83 - Dracénie (collectif gaz de schiste)	50,00 €
	Association des Maires du Var - communes sinistrées 2014 (DCM 5/2014)	-
	La Boule Clavaisienne	200,00 €
	Association des Maires de l'Hérault	-
	Association des Maires de Haute Garonne	-
	Chorale LAURALOR	-
	TOTAL - Article 6574	24 270,00 €

Délibération n° 19/2015

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

Le Maire donne lecture des propositions du Budget Primitif 2015 – Commune.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **933 514.75 €** pour la section d'exploitation et à **579 802 €** pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir voté le budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :
 - o Avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o Sans vote formel sur chacun des chapitres.

à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif commune 2015, dans son ensemble.

Délibération n° 20/2015

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU TRESORIER MUNICIPAL - EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- déclare que le Compte de Gestion – Service Eau et Assainissement - dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 21/2015

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – EAU/ASSAINISSEMENT

Vote des Résultats

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous :

Résultats de l'exercice 2014:

- **section d'exploitation :**
 - o recettes 45 735.11 €
 - o dépenses 43 099.14 €
 - Résultat de l'exercice (excédent) : + **2 635.97 €**

- **section d'investissement :**
 - o recettes 36 186.36 €
 - o dépenses 17 262.22 €
 - Résultat de l'exercice (excédent) : + **18 924.14 €**

Résultats de clôture 2014 :

- Section d'exploitation	
- Excédent de l'exercice 2014	2 635.97 €
- Excédents antérieur N – 1 de la section	+ 123 417.80 €
- Part affectée à l'investissement en 2014 (1068)	- 1 646.15 €
- Résultat de clôture 2014	+ 124 407.62 €
- Part à affecter à l'investissement 2015 (couverture du déficit de clôture si besoin)	NEANT

Résultat de clôture 2014 - Excédent d'exploitation à affecter en 2015 : + 124 407.62 €

- Section d'investissement	
- Excédent de l'exercice 2014	18 924.14 €
- Déficit antérieur N- 1 reporté	- 1 646.15 €
- résultat de clôture 2014	17 277.99 €
- restes à réaliser dépenses	0.00 €
- restes à réaliser recettes	0.00 €

**Résultat de clôture 2014 -
Excédent d'investissement à affecter en 2015 17 277.99 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des voix, **APPROUVE** le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2014.

Délibération n° 22/2015

9 - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Après le vote du compte administratif 2014 de l'Eau et l'Assainissement effectué le 7 avril 2015, délibération n° 22/2015, le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement (après avoir prévu au minimum la couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'il y a lieu).

Il précise que le tableau de reprise du résultat joint à l'annexe constate :

SECTION D'EXPLOITATION

- un excédent de clôture d'exploitation de ... + **124 407.62 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- un excédent d'exécution d'investissement hors restes à réaliser de... + **17 277.99 €**
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de... 0.00 €
- des restes à réaliser en recettes d'investissement de... 0.00 €
- Soit un besoin de financement de clôture de ... NEANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité **DECIDE** d'affecter le résultat 2014 au BP 2015 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (art. 002)... **124 407.62 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (art. 001)... **17 277.99 €**

- Excédent de fonctionnement capitalisé (art.1068)...

Délibération n° 23/2015

10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – EAU / ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture des propositions du Budget Primitif 2015 – Eau et Assainissement.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **163 314.62 €** pour la section d'exploitation et à **40 705.99 €** pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir voté le budget par chapitres, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget primitif Eau et Assainissement 2015, dans son ensemble.

Délibération n° 24/2015

11 - CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI- POSTE ACCUEIL MAIRIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **DIT** que le contrat CAE du poste accueil de la mairie est reconduit pour une durée totale de 2 années, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2017.

Délibération n° 25/2015

12 - ACCESSIBILITE DES ERP - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise propose de constituer un groupement de commandes avec les différentes communes membres et leurs établissements publics portant sur la famille d'achat suivante :

- Réalisation des diagnostics des Etablissements Recevant du Public (ERP) au regard des obligations d'accessibilité, élaboration des programmes pluriannuels de travaux, mise en place de la concertation et montage des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et des demandes de dérogation.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour les prestations précitées selon les principes exposés ci-dessus et le projet de convention joint ;

Délibération n° 26/2015

13 – QUESTIONS DIVERSES

/

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Claviers, le 13 avril 2015
Le Maire, signé,
G. PIERRUGUES